

## OBJECTIFS

Les établissements d'enseignement collégial contribuent grandement au développement du potentiel culturel du Québec par la qualité de la formation offerte et le renouvellement du savoir et des pratiques dans les domaines artistique et culturel. Il importe à la fois de favoriser le rayonnement international de ces institutions de formation et de s'assurer de l'internationalisation de la formation des étudiants québécois en leur offrant des occasions d'immersion à l'étranger.

Le programme de soutien aux activités artistiques et culturelles offre un soutien financier aux étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement collégial privés pour la réalisation d'échanges internationaux de courte durée dans le domaine de la formation artistique et culturelle.

Ces échanges doivent viser la réalisation conjointe d'une activité (production, événement ou spectacle) par une équipe composée d'étudiants québécois, encadrés par des professeurs ou professionnels de leur établissement d'attache, en collaboration avec un partenaire étranger. Dans le cadre de ce programme, l'Association des collèges privés du Québec dispose de 4 000 \$ pour l'année 2017-2018.

## DÉFINITION :

### Étudiant québécois

En vertu de ce programme, la définition d'un étudiant québécois est la même que celle utilisée dans le Règlement sur la définition de résident du Québec.

### Clientèle cible

Le Programme s'adresse aux étudiants inscrits dans un programme collégial au sein d'un collège privé agréé aux fins de financement.

Les projets peuvent être soumis dans les domaines suivants :

|                    |                     |            |
|--------------------|---------------------|------------|
| Aménagement        | Urbanisme et design | Mode       |
| Animation 3D       | Dessin animé        | Multimédia |
| Photographie       | Musique et chanson  | Cinéma     |
| Vidéo              | Beaux-arts          | Danse      |
| Théâtre            | Cirque              | Muséologie |
| Écriture et poésie |                     |            |

## **MODALITÉS ET DURÉE DE L'ÉCHANGE**

Les établissements d'enseignement collégial doivent déposer les candidatures auprès de l'ACPQ qui procède à l'évaluation des dossiers.

Un même établissement ne peut présenter plus de deux demandes par année. Ce programme ne permet pas de financer :

- des séjours de type tourisme culturel, c'est-à-dire un séjour composé de visites de plusieurs sites ou musées;
- un séjour ne comportant que la participation à des événements artistiques ou culturels;
- un stage d'apprentissage linguistique.

Le programme proposé pour la réalisation du séjour doit comporter un minimum de sept jours d'activités reliées à l'un ou l'autre des domaines admissibles.

## **PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE**

Un collège qui désire soumettre une candidature dans le cadre de ce programme doit transmettre à l'ACPQ, au plus tard le 7 novembre 2017, le formulaire de candidature, une lettre d'appui du directeur des études ou du directeur adjoint, une lettre du partenaire étranger et un calendrier détaillé des activités.

L'ACPQ transmettra un accusé de réception pour chaque candidature soumise.

## **FRAIS D'INSCRIPTION**

Ce programme ne comporte aucuns frais d'inscription.

## **CRITÈRES DE SÉLECTION DES PROJETS**

Les demandes sont évaluées par un comité d'évaluation établi par l'ACPQ en tenant compte des critères suivants :

- production d'une activité artistique ou culturelle
- rayonnement et portée éducative
- pertinence du projet et caractère novateur
- cohérence
- qualité du dossier de présentation
- financement d'appui complémentaire

La liste des bénéficiaires au Programme doit être approuvée par la ministre avant la transmission aux établissements.

#### **CONFIRMATION DE LA RÉPONSE DU COMITÉ DE SÉLECTION**

Suite à l'approbation par la ministre, le comité de sélection confirmera par écrit l'acceptation ou le rejet des candidatures aux établissements concernés, environ six semaines après la date limite de dépôt.

#### **FINANCEMENT**

Le Programme de bourses de soutien aux activités artistiques et culturelles au niveau collégial est financé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).

#### **MONTANT ALLOUÉ**

Le montant de financement s'élève entre 400 et 650 \$ par étudiant. L'évaluation est faite en fonction du nombre de projets reçus, du nombre d'étudiants dans les groupes et de la qualité des dossiers reçus.

#### **FRAIS AFFÉRENTS À LA PARTICIPATION**

**La bourse accordée par le MEES permet de couvrir une partie des frais liés au séjour réalisé par l'étudiant.** En participant à ce programme, l'étudiant doit s'attendre à assumer une partie des coûts suivants :

- frais pour l'obtention d'un passeport pour les destinations internationales;
- frais pour les assurances de responsabilité civile et médicale, le cas échéant;
- frais pour le transport vers la destination;
- frais de logement, de repas et de transport lors du séjour;
- autres frais liés à un séjour réalisé à l'extérieur du Québec.

Veillez nous faire parvenir votre demande **au plus tard le 7 novembre 2017**  
à [acpq@acpq.net](mailto:acpq@acpq.net) (un seul fichier PDF par projet)

### **Information**

Vous pouvez communiquer avec M. Pierre L'Heureux, directeur général de l'Association des collèges privés du Québec, au 514 880 8890 ou à [lheureuxp@acpq.net](mailto:lheureuxp@acpq.net)

### **ASSURANCES**

Chaque personne participant au projet doit souscrire à une assurance de responsabilité civile qui la couvre et couvre les actes professionnels et privés pratiqués dans le pays étranger ou dans une autre province ou territoire canadien. Une assurance médicale est également obligatoire pour les destinations internationales.

Le collège doit donc s'assurer que tous les étudiants participants ont les couvertures d'assurance nécessaires à la réalisation de leur séjour.

**PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉCHANGES INTERNATIONAUX EN  
FORMATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE  
2017-2018**

**ANNEXE I : FORMULAIRE DE CANDIDATURE**

|                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| Titre du projet                       |  |
| Établissement                         |  |
| Pays et ville de l'activité           |  |
| Dates de réalisation                  |  |
| Établissement ou organisme partenaire |  |

**GRANDES LIGNES DU PROJET (200 MOTS MAXIMUM)**

**RÉPONDANT DU PROJET**

|               |  |
|---------------|--|
| Nom et prénom |  |
| Adresse       |  |
| Téléphone     |  |
| Courriel      |  |

**DOMAINE D'ACTIVITÉS**

|              |                     |
|--------------|---------------------|
| Aménagement  | Urbanisme et design |
| Mode         | Animation 3D        |
| Dessin animé | Multimédia          |
| Photographie | Musique et chanson  |
| Cinéma       | Vidéo               |
| Beaux-arts   | Danse               |
| Théâtre      | Cirque              |
| Muséologie   | Écriture et poésie  |



**BUDGET**

|  |  |
|--|--|
| Coût total du projet                                   |  |
| Ventilation des coûts                                  |  |
| Transport aérien                                       |  |
| Transport terrestre                                    |  |
| Hébergement  |  |
| Repas  |  |
| Vaccins / visa   |  |
| Autre  |  |
| Financement  |  |
| Subvention demandée dans le cadre du présent programme |  |
| Autres sources de financement (précisez)               |  |
|  |  |
|  |  |

**DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU PROJET****VEUILLEZ ANNEXER LES PIÈCES SUIVANTES :**

- √ Lettre d'appui du directeur des études ou du directeur adjoint
- √ Lettre du partenaire étranger
- √ Calendrier détaillé des activités